

**AUPLATA MINING GROUP - AMG (EURONEXT GROWTH - FR0013410370 - ALAMG)**

## **CONVERSION DU CRÉDIT-VENDEUR EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (OCA) ET LIQUIDATION DE LA FIDUCIE**

### **Avertissement**

L'opération faisant l'objet du présent communiqué ne constitue pas un financement par émission de titres donnant accès au capital dans le cadre d'augmentations de capital réalisées de façon échelonnée dans le temps, mais une restructuration de la dette existante de la Société, tel qu'annoncé au marché par communiqué de presse en date du 26 mai 2025<sup>1</sup>, laquelle sera suivie de la liquidation, à compter du 31 décembre 2025, de la fiducie-gestion mise en place par la Société le 14 avril 2023.

Compte tenu de la complexité technique de l'opération et du caractère dilutif de celle-ci, la Société attire l'attention des investisseurs sur les modalités de l'opération décrite dans le présent communiqué et sur son site internet.

La Société rappelle également que la cotation de ses actions est suspendue depuis le 9 juillet 2024 et que ses actions feront l'objet d'une radiation du marché Euronext Growth Paris à compter du 31 décembre 2025. Les titres donnant accès au capital de la Société émis dans le cadre de l'opération faisant l'objet du présent communiqué ne feront l'objet d'aucune admission aux négociations sur un marché financier à la date de leur émission, la Société se réservant toutefois la faculté de demander ultérieurement leur admission aux négociations sur un marché financier.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres donnant accès au capital émis dans le cadre de l'opération faisant l'objet du présent communiqué.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société et sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à cette opération, mentionnés dans le présent communiqué. Cette dilution potentielle doit toutefois être appréciée au regard de la nature de l'opération, laquelle s'inscrit principalement dans une logique de restructuration et de réduction de l'endettement de la Société, susceptible d'avoir un effet favorable sur sa structure financière et sur la valeur des fonds propres.

La Société rappelle qu'elle a par ailleurs mis en place par le passé des opérations de financement dilutives. Les investisseurs sont invités à apprécier l'opération dans son ensemble et à faire preuve de vigilance avant toute décision d'investissement, en prenant notamment connaissance des risques spécifiques mentionnés dans le présent communiqué.

**Auplata Mining Group - AMG (Euronext Growth - FR0013410370 - ALAMG) (la "Société")** annonce la réalisation de l'émission des obligations convertibles en actions ("**OCA**") dans le cadre de la convention de fiducie signée le 14 avril 2023 (la "Convention de Fiducie"), conformément aux termes de l'avenant à ladite Convention de Fiducie annoncé dans le communiqué de presse de la Société du 26 mai 2025<sup>1</sup> (**"Avenant n°1"**).

Pour rappel, la fiducie-gestion instituée dans le cadre de la Convention de Fiducie (la "**Fiducie**") avait été mise en place afin de permettre le remboursement de la dette relative aux avances en compte courant consenties par Tribeca Natural Resources Fund ("**TNRF**") à la Société.

L'Avenant n°1 s'inscrivait dans le cadre de la restructuration partielle de la dette de la Société à l'égard de la Fiducie et prévoyait, notamment, le remplacement du solde du Crédit-Vendeur<sup>2</sup> le 19 décembre 2025 par les OCA compte tenu de la date d'échéance dudit Crédit-Vendeur, lequel devait devenir exigible à compter du 31 décembre 2025.

Pour les besoins de l'émission des OCA, la Société et Euro International Mining LLC<sup>3</sup> ("**Euro Mining**") ont défini et arrêté les termes et conditions des OCA et ont conclu, le 19 décembre 2025, un nouvel avenant à la Convention de Fiducie (**"Avenant n°2"**).

### **Présentation de l'opération**

Dans le cadre de l'opération, la Fiducie a procédé, le 19 décembre 2025, à la conversion du solde du Crédit-Vendeur en OCA émises par la Société. Immédiatement après leur souscription par la Fiducie, les OCA ont été transférées à Euro Mining.

Avant la mise en œuvre de l'opération, le solde du Crédit-Vendeur s'élevait à 29,7 M€, dont 24,7 M€ de montant principal et 5 M€ d'intérêts courus.

Cette opération, réalisée consécutivement à l'Avenant n°1, intervient dans un contexte marqué par :

- L'échéance du Crédit-Vendeur au 31 décembre 2025 ; et
- La suspension de la cotation de l'action Auplata Mining Group depuis le 9 juillet 2024 qui a empêché la conversion du Crédit-Vendeur en actions Auplata Mining Group par la Fiducie au travers de l'exercice de bons de souscription d'actions dits "equitization"<sup>4</sup> (les "**BSA<sub>E</sub>**") depuis cette date (**"Equitization"**).

### **Modalités de l'opération**

Dans le cadre de l'Avenant n°2, la Fiducie a réalisé les opérations suivantes :

- (i) Elle a procédé à un abandon partiel de créance, portant sur une fraction des intérêts courus au titre du Crédit-Vendeur au 19 décembre 2025, ramenant ainsi le solde du Crédit-Vendeur à un montant total de 25,7 M€ (**"Abandon de Créance"**) ;
- (ii) Elle a souscrit, le 19 décembre 2025, à l'émission de 19.801.417,634 OCA, par compensation de créance avec le solde du Crédit-Vendeur, tel qu'ajusté après prise

<sup>1</sup> <https://auplatamininggroup.com/wp-content/uploads/2025/05/AMG-CP-Avenants-Fiducie-.pdf>

<sup>2</sup> Pour rappel, le solde de la créance relative à l'avance en compte courant consentie par TNRF à la Société, d'un montant de 28.542.224,37 euros au 14 avril 2023, a été transféré à la Fiducie puis racheté le 14 avril 2023 par la Société, ce rachat ayant fait l'objet d'un crédit-vendeur (le "**Crédit-Vendeur**").

<sup>3</sup> Société dont le capital social est détenu à 100% par TNRF.

<sup>4</sup> Dont les principales caractéristiques figurent en annexe 1 du communiqué de presse de la Société du 14 avril 2023.

en compte de l'Abandon de Créditance;

- (iii) Elle a transféré 19.004.817,963 OCA à Euro Mining<sup>5</sup>.

Il est rappelé que l'émission des OCA sera suivie, dans les prochains jours, de la liquidation de la Fiducie.

### **Cadre juridique de l'émission**

Faisant usage de la délégation conférée par la 18<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 2 juin 2025, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa séance du 16 décembre 2025, a arrêté les caractéristiques des OCA et a décidé de procéder à l'émission des OCA.

Le 19 décembre 2025, le Président-Directeur général a constaté la libération du prix de souscription des OCA par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Fiducie sur la Société pour un montant total de 25,7 M€, correspondant au montant du Crédit-Vendeur (après prise en compte de l'Abandon de Créditance).

### **Principales caractéristiques des OCA**

La valeur nominale unitaire des OCA est égale à 0,0013 €. Chaque OCA a été souscrite à sa valeur nominale.

Les OCA sont librement cessibles. Les OCA ne seront ni cotées ni admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché financier. La Société se réserve toutefois la faculté de demander ultérieurement l'admission des OCA aux négociations sur un marché financier.

Les OCA arriveront à échéance cinq (5) ans après leur émission, soit le 19 décembre 2030.

Les OCA portent intérêts à un taux fixe de 7,5 % par an, payables en espèces à la date de remboursement applicable.

Chaque OCA peut donner droit, sur demande du porteur d'OCA, à l'émission d'une (1) action nouvelle de la Société, sous réserve des ajustements légaux et contractuels. En cas de conversion, le porteur d'OCA concerné sera réputé avoir renoncé aux intérêts courus afférents à l'OCA convertie, lesquels resteront acquis à la Société.

Arrivées à échéance, les OCA non converties devront être remboursées par la Société à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et d'une prime de remboursement d'un montant égal à 15,3% de leur valeur nominale, soit 0,0002 €.

Le porteur d'OCA pourra demander le remboursement de tout ou partie de ses OCA à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et de la prime de remboursement (i) en cas de survenance d'un cas de défaut ou (ii) à tout moment à compter du 19 février 2026.

La Société pourra, à sa discréTION, rembourser par anticipation tout ou partie des OCA en circulation à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et de la prime de remboursement, dans un délai d'un (1) mois calendrier après en avoir informé le(s) porteur(s) d'OCA.

<sup>5</sup> Etant précisé que le solde des OCA a été transféré à la société Europe Offering intervenant en qualité de conseil de la Fiducie dans le cadre de l'opération.

Les actions nouvelles éventuellement émises sur conversion des OCA porteront jouissance courante et seront assimilables aux actions existantes de la Société.

### **Conflit d'intérêts**

Compte tenu de leurs liens avec Strategos, société contrôlée par Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général, et le fonds TNRF (géré par Tribeca Asset Management), avec le gestionnaire duquel Messieurs Miguel de Pombo et Jose-Maria Aragone entretiennent des liens directs ou indirects, Messieurs Luc Gerard, Miguel de Pombo et Jose-Maria Aragone, administrateurs de la Société, n'ont pas participé aux délibérations et n'ont pas pris part au vote des décisions du Conseil d'administration de la Société du 16 décembre 2025 relatives à la conclusion de l'Avenant n°2 et à l'émission des OCA, étant précisé que la conclusion de l'Avenant n°2 a par ailleurs fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration de la Société du 16 décembre 2025 au titre de la procédure des conventions réglementées.

### **Actionnariat**

Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, le capital social de la Société est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Euro International Mining (EIM)	1 609 829 094	28,66%
Fondo de Capital Privado		
Tribeca Natural Resources Fund (TNRF)	173 661 417	3,09%
EIM (1) + TNRF	1 783 490 511	31,75%
Flottant	3 834 018 525	68,25%
<b>Total</b>	<b>5 617 509 036</b>	<b>100,00%</b>

(1) Société dont le capital social est détenu à 100% par TNRF

Dans l'hypothèse d'une conversion de l'ensemble des OCA en actions nouvelles de la Société, le capital social de la Société serait, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société à ce jour, réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Euro International Mining (EIM)	20 617 147 057	81,11%
Fondo de Capital Privado		
Tribeca Natural Resources Fund (TNRF)	173 661 417	0,68%
EIM (1) + TNRF	20 790 808 474	81,79%
Europe Offering	896 604 532	3,53%
Flottant	3 731 513 664	14,68%
<b>Total</b>	<b>25 418 926 670</b>	<b>100,00%</b>

(1) Société dont le capital social est détenu à 100% par TNRF

### **Opérations dilutives au cours des 24 derniers mois**

Les opérations dilutives réalisées par la Société au cours des 24 derniers mois ont été les

suivantes :

- Mise en œuvre de la Fiducie du 14 avril 2023 jusqu'à la date du présent communiqué :

Date d'émission des BSA <sub>E</sub>	14 avril 2023
Nombre de BSA <sub>E</sub> émis	6.000.000.000
Nombre de BSA <sub>E</sub> exercés	2.984.847.728
Nombre de BSA <sub>E</sub> non exercés devenus caducs <sup>6</sup>	3.015.152.272
Nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'exercice des BSA <sub>E</sub>	2.984.847.728
Nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du présent communiqué	5.617.509.036

#### **Opérations affectant le capital social de la Société au cours des 24 derniers mois**

Les opérations affectant le capital social de la Société au cours des 24 derniers mois ont été les suivantes :

- Mise en œuvre de la Fiducie du 14 avril 2023 jusqu'à la date du présent communiqué :

Nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'exercice des BSA <sub>E</sub>	2.984.847.728
Augmentation de capital totale résultant de l'exercice des BSA <sub>E</sub>	1.492.423,86 €
Nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du présent communiqué	5.617.509.036
Capital social de la Société à la date du présent communiqué	2.808.754,52 €

#### **Principaux risques**

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, lesquels sont présentés dans le Rapport financier annuel 2023 et le Rapport de gestion 2023 disponibles sur le site Internet de la Société. La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Il n'a pas été identifié de risques majeurs nouveaux relatifs à la Société et son activité depuis la publication du Rapport financier annuel 2023.

L'attention du public est cependant portée sur le fait que les actions de la Société seront radiées du marché Euronext Growth Paris à compter du 31 décembre 2025.

<sup>6</sup> Conformément à leurs termes et conditions, les BSA<sub>E</sub> non exercés sont devenus caducs de plein droit à la suite du remboursement du Crédit-Vendeur dans le cadre de l'émission des OCA.

Les principaux risques liés à l'opération sont les suivants :

- Risque tenant à la valorisation des actions de la Société : la cession des actions résultant de la conversion des OCA pourrait avoir des conséquences importantes sur la valorisation de l'action Auplata Mining Group ;
- Risque de dilution des actionnaires : dès lors que les actionnaires n'ont pas pu participer à l'opération, ils subiront une dilution en cas de conversion des OCA en actions de la Société.

#### **Incidence de l'opération sur les capitaux propres par action**

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des OCA sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des fonds propres consolidés au 31 décembre 2023<sup>7</sup> et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 19 décembre 2025) serait la suivante :

	<b>Quote-part des capitaux propres par action (en €) *</b>
Avant émission des 19.801.417.634 OCA	-0,00603 €
Après émission de 19.801.417.634 actions nouvelles résultant de la conversion des OCA**	-0,00032 €

\* Sur la base d'un nombre d'actions existantes de 5.617.509.036 au 19 décembre 2025

\*\* Calculs théoriques réalisés sur la base d'une parité de conversion d'une (1) action nouvelle pour une (1) OCA

#### **Incidence de l'opération sur la situation de l'actionnaire**

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des OCA sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'émission (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 19 décembre 2025) serait la suivante :

	<b>Participation de l'actionnaire (%) * </b>
Avant émission des 19.801.417.634 OCA	1,00%
Après émission de 19.801.417.634 actions nouvelles résultant de la conversion des OCA**	0,22%

\* Sur la base d'un nombre d'actions existantes de 5.617.509.036 au 19 décembre 2025

\*\* Calculs théoriques réalisés sur la base d'une parité de conversion d'une (1) action nouvelle pour une (1) OCA

#### **Prospectus**

Cette opération n'a pas donné lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

<sup>7</sup> Les fonds propres consolidés correspondent aux capitaux propres.

---

### AMG en bref

Auplata Mining Group - AMG, constituée en juillet 2004 et cotée sur la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est présente en Guyane française et, au travers de ses filiales. AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

ISIN : FR0013410370- ALAMG; ICB : 1777 – Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata Mining Group: [www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com)

### Contacts

#### Communication Financière

James Palmer

+33 (0)7 60 92 77 74

[j.palmer@orpheonfinance.com](mailto:j.palmer@orpheonfinance.com)